Date: 20080612

Dossier : A-174-08

Référence: 2008 CAF 210

[TRADUCTION FRANÇAISE]

En présence de monsieur le juge Noël

ENTRE:

DÉMOCRATIE EN SURVEILLANCE

demandeur

et

COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

défendeur

Demande jugée sur dossier sans comparution des parties.

Ordonnance rendue à Ottawa (Ontario), le 12 juin 2008.

MOTIFS DE L'ORDONNANCE :

LE JUGE NOËL

Date: 20080612

Dossier : A-174-08

Référence: 2008 CAF 210

En présence de monsieur le juge Noël

ENTRE:

DÉMOCRATIE EN SURVEILLANCE

demandeur

et

COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

défendeur

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

LE JUGE NOËL

- [1] La demande de radiation ne respecte pas le seuil élevé requis pour le rejet préliminaire d'une demande de contrôle judiciaire.
- [2] Le défendeur demande l'adjudication de dépens plus élevés. Je ne vois aucune raison d'adjuger de tels dépens. Les dépens seront calculés en fonction du milieu de la fourchette de la colonne III.

Marc Noël j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER: A-174-08

INTITULÉ: DÉMOCRATIE EN

SURVEILLANCE ET

COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

DEMANDE JUGÉE SUR DOSSIER SANS COMPARUTION DES PARTIES

MOTIFS DE L'ORDONNANCE : LE JUGE NOËL

DATE DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE : Le 12 juin 2008

OBSERVATIONS ÉCRITES:

Yavar Hameed (BHC n° 44763A) POUR LE DEMANDEUR

Nancy Bélanger POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER:

Hameed Farrokhzad St-Pierre POUR LE DEMANDEUR

Ottawa (Ontario)

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique POUR LE DÉFENDEUR

Ottawa (Ontario)